

parmi les siens, et ceux qui ont aidé cette âme à se sanctifier. Il supplie le Père Joseph Denis de faire connaître au vieux monde « les grâces dont il s'est rendu indigne depuis longtemps et dont Dieu arrose ainsi la piété du vôtre. » La fin de sa lettre semble refléter les inquiétudes secrètes de son âme : « Nous raisonnons ici et discourons à l'aveugle des mystères de la grâce pendant que vous en ravissez les secrets. Que je serais heureux, si par vos prières et celles de votre ami, je pouvais obtenir celles qui me sont nécessaires ; vous ne pouvez les solliciter pour un homme qui en eut plus de besoin. Je suis avec reconnaissance et respect, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur. » Signé : « Du Belloy. »

Après la lettre de ce docteur de Sorbonne viennent dans le manuscrit des *Actes* les procès-verbaux et autres pièces relatives aux miracles attribués au Frère Didace. A l'encontre des deux documents précédents, les procès-verbaux n'ont pas d'en-tête ou titre qui avertisse le lecteur de la nature des documents qu'il va lire.

Les procès-verbaux sont dressés par un grand vicaire de Mgr de Saint-Vallier. L'enquête, qui les précède, est faite par lui avec plus ou moins d'apparat. La personne, guérie ou favorisée d'un autre bienfait par le Frère Didace, est appelée à comparaître ; elle prête serment et sous la foi de ce serment rend son témoignage, qu'elle signe, si elle le sait faire, ainsi que les témoins et le grand vicaire.

FR. ODORIC-M., o. f. m.

(à suivre)